

Non au permis de recherche (Couflens, Ustou, Aulus et Auzat)

Oui à une nouvelle politique économique pour le Couserans

Par courrier du 18 avril dernier adressé, entre autres, aux 4 communes concernées c'est à dire Couflens, Ustou, Aulus et Auzat, le préfet de l'Ariège a informé de la nouvelle demande de permis exclusif de recherche minière.

Il a indiqué que le dossier de la société Néoméтал a été déposé le 20 juin 2024 auprès du ministre compétent; que celui-ci devra statuer sur la demande de PERM au plus tard le 13 septembre 2026 et que la demande ayant été jugée recevable, elle va faire l'objet d'une mise en concurrence pendant 30 jours à compter du 29 avril 2025, date de publication d'un avis au Journal Officiel.

A Salau et à Eylie, 900.000 m³ de résidus miniers des anciennes exploitations empoisonnent encore les sols et les eaux en amiante, arsenic, cadmium, plomb.

La présence d'amiante dans la mine de Salau et les maladies mortelles des derniers mineurs sont clairement documentées, malgré le déni des tenants du projet. Aucune technique moderne n'évitera ces graves risques pour la santé des ouvriers et des riverains.

Connaissant les impacts humains et environnementaux colossaux de toute activité minière, ne faut-il pas se poser la question de nos modes de production, de consommation et d'échanges, et des alternatives à la mine ?

L'information des populations concernées :

Que ce soit en matière de risques pour la santé et pour l'environnement, les habitants des territoires concernés ont le droit de savoir.

L'information doit être claire et contradictoire; une procédure renforcée d'information et une consultation contraignante sont nécessaires.

Le préfet aurait prévu de ne valider le nouveau permis de recherche que si le projet incluait l'installation d'une usine de traitement du minerai. Le site retenu pour cette usine serait Boussens ou Lavelanet (La Dépêche du 06/05/2025).

Cette usine serait-elle classée risque SEVESO haut ? Un projet d'usine existait déjà dans le précédent dossier porté par la société Variscan et la demande avait échoué car il n'y avait pas de zone SEVESO à Saint-Girons pour l'accueillir.

Il est question que cette usine traiterait non seulement les minerais des 4 sites ariégeois mais aussi ceux venant d'Espagne et du Portugal. Aujourd'hui, c'est la Chine qui traite les minerais espagnols et portugais.

A la recherche de tungstène s'est rajoutée la recherche d'or, mais cela implique l'utilisation de cyanure...

Par ailleurs, si le minerai est traité à Boussens ou Lavelanet, combien de camions circuleront quotidiennement dans la vallée du Salat ? Où stockera-t-on les déchets issus de cette usine et quels produits chimiques seront nécessaires ?

Si des mines ré-ouvrent, qu'en sera-t-il de l'aménagement du territoire, en terme de tourisme, d'exploitation forestière, d'activité agricole sur des sols pollués ?

La mine, indéniablement, polluera l'eau qui alimente la plaine. Il n'y a pas de mine propre. Concernant l'emploi, les mines d'aujourd'hui sont très automatisées et n'en crée pas beaucoup. Un chiffrage clair et objectif est nécessaire.

Après la phase d'exploration, par qui la mine sera-t-elle exploitée ? Un grand groupe multinational qui peut piller la mine en 5 ans ou moins et laisser l'ardoise environnementale à la collectivité, comme cela s'est passé en 1986 lors de la fermeture de l'ancienne exploitation de Salau et dans la vallée du Lez où aujourd'hui le plomb est présent partout ?

La société Néoméтал doit être précise sur les techniques qui seront utilisées et les substances qui seront émises ou injectées dans le sous-sol.

Une simple consultation en ligne de la population devrait être organisée par les services de l'État dans le courant de l'été.

Pour ce qui est de l'avis qui sera rendu par la DREAL, autorité administrative compétente pour l'environnement, il est non contraignant quant à la décision finale par le gouvernement de délivrer le titre minier.

La position de l'État et des collectivités territoriales :

Au niveau national, le gouvernement met tout en œuvre pour favoriser la réouverture de mines en France. Perméable aux pressions des industriels, il fait traîner une réforme du code minier qui pourrait mieux encadrer ces activités et se contente de travailler sur l'image de la mine «propre et responsable», sur des chartes et des initiatives volontaires c'est à dire non contraignantes pour les porteurs de projet, ceci afin d'obtenir «l'acceptabilité sociale» nécessaire au développement de ces projets.

Dans le même temps où le chef de l'État parle d'être moins dépendant de la Chine et de re-localiser le tissu industriel, il accepte le démantèlement de notre sidérurgie et la fermeture de l'usine Arcelor-Mittal dans le Nord.

La volonté politique de ré-industrialisation du pays est-elle bien réelle ?

Au niveau local, l'Agence Ariège Attractivité comme la commission Développement du tourisme au sein des Communautés de communes Ariège Couserans et Haute-Ariège abordent la mine sous l'angle du développement économique de l'Ariège.

Compte-tenu du manque de moyens des communes, les maires de celles qui sont concernées pourraient être prêts à faire des compromis. Par exemple à Aulus, le Conseil Départemental pourrait financer la mairie dans son projet de développement des Thermes...

La règle verte comme préalable à tout projet économique pour le Couserans :

Nous devons mettre en place une planification écologique des besoins en appliquant la règle verte c'est à dire le fait de ne pas prélever à la Nature plus que ce qu'elle peut renouveler.

La règle verte permettra d'empêcher le droit de propriété de prévaloir sur la protection de nos biens communs : l'eau, l'air, les sols, l'alimentation, la santé, l'éducation

La remédiation des sites contaminés d'Eylie et Salau :

Un appel d'offre a été lancé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) pour la mise en sécurité des dépôts de résidus.

Il ne s'agit pas là de traiter les dépôts de résidus qui ont été déversés sur 2 verses (n° 1150 et 1230), qui polluent les cours d'eau par temps de pluie et l'environnement par grands vents. Non, la solution retenue est de mettre 20 cm de terre végétale et d'ensemencer au-dessus c'est à dire de cacher la pollution.

La verse 1230 a un profil d'inclinaison de 40 à 45° et la verse 1150 a un profil d'inclinaison de 30°. N'y a-t-il pas de fortes probabilités que, par grosses averses, cette couche végétalisée ne soit emportée et que l'on revienne alors à la situation actuelle ?

Une nouvelle politique économique pour le Couserans :

L'Emploi dans le Couserans est un enjeu majeur, et l'industrialisation peut être une réponse, mais pas à n'importe quel prix et il est inquiétant que ce projet minier nous écarte de la mise en œuvre d'un nouveau projet économique pour le Couserans.

En plus d'être créatrice d'emplois, cette nouvelle politique économique doit permettre de :

- s'adapter au changement climatique,
- répondre aux difficultés des habitants en matière d'accès à la Santé, à l'Éducation, à une alimentation saine, au Logement, à l'Énergie, aux Transports, ...
- et faire face à la pauvreté grandissante (un indicateur : le nombre de repas délivrés par les Restos du cœur est en constante augmentation), en particulier à la crise de la jeunesse qui est profonde et à laquelle il est impératif de répondre.

De nombreux emplois peuvent être créés que ce soit dans les secteurs public ou privé :

- dans la Santé : où notre hôpital le CHAC manque de praticiens et de personnels pour les soins,
- dans l'Éducation : où nos écoles primaires, collège et lycées manquent de professeurs, qu'ils ne sont pas remplacés et que les classes sont surchargées,
- dans les Administrations afin de créer ou augmenter les jours d'ouverture au public, notamment dans les Services sociaux afin d'informer les personnes sur leurs droits, ...etc.
- en soutenant les petites entreprises existantes afin qu'elles maintiennent leur activité et la développe, que ce soient les artisans du Bâtiment par la mise aux normes thermiques des logements, les artisans de l'agro-alimentaire, par le développement d'une production locale des matières premières, les menuiseries artisanales, les scieries familiales, par le soutien à une filière bois respectueuse de la Forêt, les entreprises de recyclage par celui des métaux y compris ménagers,
- en soutenant les petits commerces par une augmentation du pouvoir d'achat des habitants (augmentation des salaires, salaires indexés sur l'inflation), en développant les ressourceries, les friperies,
- en soutenant les agriculteurs par une garantie de prix planchers, par des contrats pour alimenter les cantines scolaires, par une facilitation de l'accès aux terres,
- en soutenant l'activité de l'usine de la Moulasse, dans le cadre d'une reconversion vers des emballages papier par exemple, ...etc,

Et, notamment,

- ***en engageant la remédiation des sites contaminés d' Eylie et de Salau et la dépollution du Lez et du Salat***
- ***en soutenant le développement du recyclage des métaux***
- ***en allongeant la durée de vie de nos produits ce qui permettra de réduire notre consommation de métaux, ...***

Il n'y a aucune illusion possible : la réouverture de cette mine, ce sera toujours plus de déchets toxiques ingérables et une pollution des eaux systématique.

Avant toute chose, favorisons l'éco-conception, le réemploi, la réparation, le recyclage et remédions au lourd passif environnemental laissé par les anciens sites miniers.

C'est la folie extractiviste du capitalisme que l'on doit combattre.
Ne laissons pas faire. Un emploi qui tue n'est pas un bon emploi !

Grande Manifestation le samedi 24 mai - 14h30, allées de Villote, Foix

Soyons nombreux !

**La mobilisation se poursuivra par une AG de l'assemblée de lutte
le samedi 7 juin à Saint-Girons**